

OBJET : (020) CONSEIL D'ECOLE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

LE SEPT AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le mercredi 1^{er} avril 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas PONCHEL,**

ETAIENT PRESENTS : Monsieur PONCHEL Maire,
M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, Mme TAGUEMOUNT,
Adjoints
Mme MARTIN, M. LAIGLE,
Mme GUINET, M. EDOUARD, Mme LEMOINE,
M. LOUIS-MICHEL, M. GOBINET, Mme SEHL,
Mme GUERIN, M. MARTINVALET, Mme PINHEIRO,
Le nombre de conseillers
en exercice est de 35
M. CALVIAC Mme CHAMARD LASTRE, M. CHINI,
Mme DE SOUSA, M. FLEURY, Mme FRITIS
Mme HELT, M. PORTIER, Mme CAPBLANC,
M. LASSOUED, Mme LE FUR, M. BOUCLY,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. LAMARCHE	à	M. FLAMENT
M. JAMET	à	Mme HELT
Mme BOUNAGCHA	à	M. BOUCLY

ABSENT EXCUSE : M. BOISCO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CALVIAC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 10.04.2026.....

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2026.04.07..... - DL2026 - 38..... - DE 95111 Val d'Oise

Publiée le 10.04.2026.....



Pour le Maire,
par délégation
la Directrice Générale Adjointe des Services

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/38 du 7 avril 2026

OBJET : (020) CONSEIL D'ECOLE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil Municipal,

Vu le résultat des élections municipales du 22 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21, L 2121-21 et L 2121-33,

Vu le Code de l'Education, articles L 441-1 et D 411-1,

Considérant que dans chaque école, le Conseil d'école comprend parmi ses membres le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné pour participer au Conseil d'école.

Considérant que l'unanimité des membres du Conseil Municipal a souhaité procéder au vote à main levée.

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 33

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 1

DECIDE :

Article 1: de désigner un conseiller municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'école selon le tableau ci-dessous :

<i>CONSEIL D'ECOLE</i>	<i>NOM DU CONSEILLER MUNICIPAL</i>
Anne Frank (maternelle)	GUINET Sophie
Belle Etoile Primaire	LAMARCHE François
Carnot (maternelle)	PINHEIRO Elisa
Emile Roux Primaire	LOUIS-MICHEL Rémi
Gambetta Primaire	SAIDI Yasmina
Gaston Ramon (élémentaire)	DE SOUSA Noëlle
Gaston Ramon (maternelle)	CHINI Ridha
Henri Dunant (élémentaire)	MARTINVALET Georges
Jules Ferry (élémentaire)	GORZA Laurent
Magendie (maternelle)	FLEURY Lionel
Orangerie (maternelle)	MONTEL Audrey
Pasteur (élémentaire)	EDOUARD Phlopatir
Pasteur (maternelle)	CHAMARD LASTRE Prune
Prat (maternelle)	TAGUEMOUNT Nabila

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N° 2026/38 du 7 avril 2026

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Nicolas PONCHEL



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Gilles CALVIAC
Conseiller Municipal